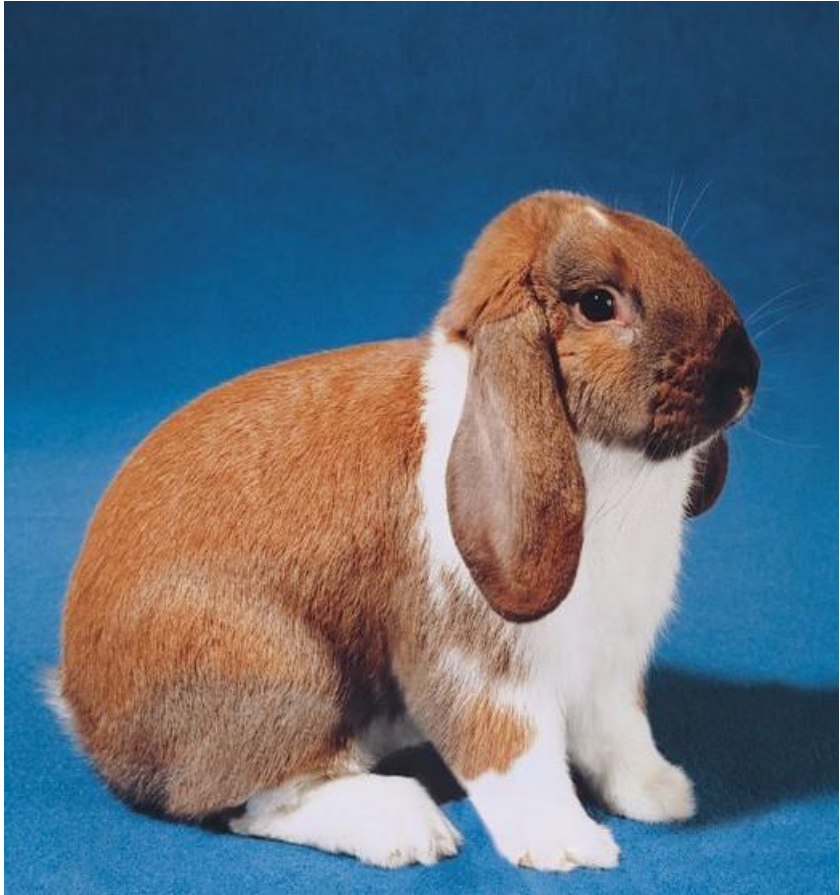

Bélier nain (BN)

Race naine à oreilles pendantes et type de bélier

Poids minimum 1,7 kg
Poids idéal 1,85-2,1 kg
Poids maximum 2,3 kg
Hérédité nette
Hérédité divisée : Tachetés, gris fer, siamois



Pays d'origine Hollande

Tacheté madagascar

Issue de béliers, petites races et races naines

Reconnue en Suisse depuis 1965

Type et but d'élevage

Type d'un lapin bélière nanisé avec une forte musculature, une conformation puissante, large et bien formée. Véritable type de bélière avec une tenue légèrement relevée.

Echelle d'appréciation

Tête, oreilles, cou	10 points
Poitrine, épaules, pattes antérieures et tenue	10 points
Dos, bassin, pattes postérieures et ligne abdominale	10 points
Pelage, peau et jarres	20 points
Couleur et brillant	10 points
Caractéristique de la variété	10 points
Apparence typique	20 points
Santé et soins	10 points

Standard

(apparence générale)

- Tête** Proportionnellement grande, marquante, accolée largement aux épaules. Front et museau larges et bien développés avec profil arqué.
- Oreilles** Oreilles de structure consistante avec un bourrelet bien visible (couronne). Pavillon de l'oreille ouvert contre l'intérieur, épais, bien arrondi à l'extrémité, pendant des deux côtés de la tête en forme de fer à cheval. Envergure 26-30 cm.
- Cou** Non visible.
- Poitrine** Large, pleinement formée, portée profonde.
- Épaules** Fortement musclées, fermées.
- Pattes antérieures** Courtes, droites, très puissantes.
- Tenue** Légèrement relevée.
- Dos** Large, bien arrondi.
- Bassin** Fermé, posé largement, arrondi.
- Pattes postérieures** Très puissantes, de position parallèle.
- Ligne abdominale** Visible.

- Pelage** Dense, plein, avec beaucoup de sous-poils, poils de couverture et jarres abondants.
Longueur des poils de couverture 28-32 mm.
- Peau** Souple, bien adhérente, détachable.

Couleur et brillant

La couleur est pure, franche et brillante.

Variétés reconnues

- Bleu** La couleur de couverture est un bleu intense, pur, brillant. Ventre et côté intérieur des pattes un peu plus mats. Iris gris-bleu. Ongles de couleur corne.
Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est bleue, avec une partie terminale visible sous la couverture

- Gris fer** (sans marques de couleur sauvage)
La couleur de couverture est uniformément noirâtre sur la partie visible du corps, elle est pourvue d'un moucheté brun. Les bordures des oreilles et le dessus de la queue sont noirs. Le triangle de la nuque est petit et de couleur rouille. Le ventre et le dessous de la queue sont foncés. Le côté intérieur des pattes est légèrement plus clair avec un moucheté brunâtre accru. Iris brun. Ongles de couleur corne.
Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est bleu franc sur environ deux tiers de la longueur du poil, suivi d'une zone de couleur noirâtre sous la couverture.

- Petit-gris** (avec marques de couleur sauvage)
La couleur de couverture est bleu-gris, ombrée par plus ou moins de poils de couverture et de jarres aux pointes bleu foncé et brunâtres. Selon le degré de présence des poils de couverture et des jarres il en résulte une nuance plus claire ou plus foncée. Celle-ci doit être régulière et s'étendre autant que possible jusqu'au ventre et sur les cuisses. Le petit triangle de la nuque est brunâtre et peut empreindre la couronne, cependant pas le front. La couleur de la poitrine est légèrement brunâtre. La couleur des pattes antérieures correspond à la couleur de couverture avec des bandes plus claires, légèrement brunâtres. La couleur du ventre est blanche avec une sous-couleur bleuâtre. Le dessus de la queue présente un léger perlé. Le dessous



Bleu



Gris fer



Petit-gris



Gris



Havane



Feu noir

de la queue est blanc. Le perlé résulte du regroupement partiel de poils de couverture brun clair. Par la présence de plus ou de moins de pointes de poils de couverture brunâtres et selon la longueur du poil, il en résulte un perlé plus fin ou plus grossier. Il faut veiller à un perlé grenu régulier.

Iris gris-bleu. Ongles de couleur corne.

Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est bleue. Elle est interrompue par une couleur intermédiaire brunâtre bien visible, d'environ 2-3 mm de large.

Gris

(avec marques de couleur sauvage)

L'ensemble de la couleur de couverture est brun-gris, ombré par plus ou moins de poils de couverture et de jarres aux pointes noires. Ceux-ci confèrent à la couleur de couverture un reflet foncé finement floconneux. Selon le degré de présence des poils de couverture et des jarres il en résulte une nuance plus claire ou plus foncée. Celle-ci doit être régulière et descendre autant que possible jusqu'au ventre et sur les cuisses. La couleur de la poitrine et des pattes est un peu plus claire que la couleur de couverture. Un triangle rouge-brun apparaît sur la nuque. Les bordures des oreilles sont noirâtres, tout comme le dessus de la queue, lequel présente cependant un moucheté. Les marques de couleur sauvage de la bordure des yeux, de la mâchoire ainsi que du côté intérieur des pattes sont plus claires. La couleur du ventre est blanche avec une sous-couleur bleuâtre. Les taches de l'entre-cuisse sont brunes. Le dessous de la queue est blanc. Il faut veiller à une bonne couleur des pattes antérieures sans bandes blanchâtres. Iris brun. Ongles de couleur corne.

Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est bleu intense, suivi d'une couleur intermédiaire rougeâtre-brun d'environ 4 mm de large. Puis suivent une couronne noirâtre et un liseré clair sous la couverture.

Havane

La couleur de couverture est un châtain intense, lumineux, brillant. Ventre et côté intérieur des pattes un peu plus mats. Iris rouge-brun. Ongles de couleur corne.

Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est bleue avec une partie terminale brune d'environ 6 mm de large visible sous la couverture.



Madagascar



Rhön



Noir



Siamois



Blanc aux yeux bleus



Blanc aux yeux rouges

Feu noir

La couleur de couverture est un noir brillant. La sous-couleur est bleu intense, avec une délimitation noir pur d'environ 6 mm de large sous la couverture.

Iris brun. Ongles de couleur corne. Couleur feu : la couleur feu est roux flamboyant.

Caractéristique de la variété (marques feu et dessin du manteau)

Couleur feu de la tête : la couleur feu du museau s'étend à la mâchoire inférieure. Une bande de couleur feu, pas trop large, s'étend sans interruption du museau le long de la mâchoire. Les côtés intérieurs des oreilles sont de couleur feu. Le tour d'œil entoure l'œil d'une bande ininterrompue de couleur feu. Le triangle de couleur feu, de forme triangulaire, n'est pas trop long, ni trop large. Il peut empreindre la couronne, cependant pas le front. Toutes les marques feu sont de couleur feu intense et nettement délimitées. Couleur feu du tronc : la couleur feu ressort le plus intensément à la poitrine. Le feu de la poitrine doit être large et pur et s'étendre jusque sous le menton. La couleur du ventre doit être de couleur feu régulier jusqu'à la racine du poil. Les deux taches de couleur feu foncé de l'entre-cuisse doivent bien se détacher de la couleur générale du ventre. Le dessous de la queue est légèrement coloré de couleur feu. Les pointes de poils de couleur feu (jarres) commencent aux omoplates, vers le cou, et s'étendent régulièrement le long des côtés et du bassin. Plus il y a de jarres de couleur feu sur le côté et plus cela est apprécié. Une bande de couleur feu intense, large d'environ 2 cm, s'étend des pattes antérieures aux pattes postérieures, le long des côtés, et souligne la délimitation entre la couleur du ventre et la couleur de couverture. Sur leur côté extérieur les pattes correspondent à la couleur de couverture et sont de couleur feu sur le côté intérieur. La bordure des doigts est de couleur feu et bien visible.

Madagascar

La couleur de couverture est jaune-brun avec un léger voile suie. La tête, les oreilles, les côtés et les pattes postérieures, de même que la queue ont un voile suie plus prononcé. La fine nuance suie doit présenter une transition floue.

Iris brun. Ongles de couleur corne.

Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est blanchâtre, vire au jaune et se termine jaune-brun franc sous la couverture.



Tacheté bleu



Tacheté gris



Tacheté havane



Tacheté noir

Rhön

La couleur fondamentale est blanche. La couleur du dessin est un gris à gris noir intense. Les couleurs doivent être pures, sans nuance jaunâtre ou brunâtre. Une couleur légèrement brillante est souhaitée.

Iris brun. Couleur des ongles sans importance.

Caractéristique de la variété (dessin) : Le dessin correspond à l'aspect d'un tronc de bouleau. Le dessin est constitué de taches, bandes et éclaboussures qui se répartissent sur tout le corps, ainsi qu'à la tête, aux oreilles et aux pattes antérieures. Elles forment, ensemble avec la couleur fondamentale légèrement dominante, un jeu de couleurs vivant et harmonieux. Les champs de couleurs ne doivent pas être trop grands, ne pas être nettement délimités et se lier ensemble de manière floue. Le dessin du ventre et de la queue est sans importance.

Noir

La couleur de couverture est un noir pur brillant.

Ventre et côté intérieur des pattes un peu plus mats.

Iris brun. Ongles de couleur corne.

Caractéristique de la variété (sous-couleur et dessin du manteau) : La sous-couleur est bleu intense, avec une délimitation noir pur d'environ 6 mm de large sous la couverture.

Siamois

La couleur de couverture est un jaune-brun crème clair, brillant qui devient un peu plus clair vers les côtés et les flancs. L'arrière des cuisses et les épaules sont quelque peu plus foncés. Les joues, la poitrine, le ventre et le dessous de la queue sont un peu plus clairs, presque blanc ivoire. La sous-couleur correspond au nuancement de la couleur de couverture. La couleur des yeux est brune et rougeâtre en transparence.

Ongles de couleur corne.

Caractéristique de la variété (marques) : Masque et oreilles, menton, bordure des yeux, pattes et queue sont brunâtres, cependant pas nettement délimités. Un voile foncé, qui contraste légèrement avec la couleur de couverture, s'étend sur le dos.

Blanc aux yeux bleus

La couleur de couverture est blanc à blanc ivoire, brillant comme du givre. La couleur de couverture requise est présente, en un ton régulier, sur la partie visible du corps. Ongles sans pigmentation.

Caractéristique de la variété (couleur des yeux) : Iris bleu clair pur, pupille bleu foncé et brillante.

Blanc aux yeux rouges

La couleur de couverture est blanc ivoire, brillant comme du givre.

Iris rouge. Ongles sans pigmentation.

Caractéristique de la variété (uniformité) : La couleur de couverture requise est présente, en un ton régulier, sur la partie visible du corps.

Tachetés reconnus

Toutes les variétés, excepté Rhön, Siamois, Blanc aux yeux bleus et Blanc aux yeux rouges, peuvent aussi être exposées en tant que tachetées. Couleurs et sous-couleurs analogues à celles des variétés unies. Chez tous les tachetés il est exigé un dessin du manteau. La couleur du dessin correspondante doit recouvrir entièrement la partie visible du corps. Exception : poitrine blanche, taches des épaules blanches. Les taches des épaules ne doivent pas s'étendre sur le dos au-delà des omoplates. La couleur des pattes est sans importance. A l'exception d'un épi blanc sur le front, la tête, y compris la couronne et les oreilles sont recouvertes de la couleur du dessin. Le masque recouvre tout le museau et atteint la lèvre inférieure. Les deux angles de la bouche sont déterminants en tant que limite minimale. Une lèvre inférieure recouverte est précieuse. Chez les tachetés, la couleur des ongles est sans importance.

Apparence typique

Type puissant de bélier prononcé, en une forme naine équilibrée.

Observer la forme générale y compris le poids idéal.

Santé et soins

Selon les dispositions générales.

Défauts d'esthétique

Déduction pos. 5, respectivement pos. 6 : les défauts de la race de base sont déterminants en tant que défauts de couleur et de caractéristique de la variété.

Déduction pos. 6 : tacheté du manteau : lorsque le masque n'atteint pas la lèvre inférieure. Fente de partage de la lèvre plus claire ou blanche. Divergence dans le dessin du manteau, absence des taches des épaules et/ou de la tache du front. Dès quatre taches à la poitrine.

Déduction pos. 7 : légère divergence du type de la race.

Autres : voir défauts généraux d'esthétique.

Défauts de disqualification

Disqualification pos. 5, respectivement pos. 6 : les défauts de la race de base sont déterminants en tant que défauts de couleur et de caractéristique de la variété.

Disqualification pos. 6 : tacheté du manteau : masque incomplet. Bout du nez clairement blanc. Dessin du manteau nettement délié (mouchetures/taches isolées reconnaissables).

Disqualification pos. 7 : divergence totale du type de la race.

Autres : voir défauts généraux de disqualification.

Composition de variétés admises

Elle et lui 1.1, lot 1.2

- a) bleu, noir
- b) gris fer, gris
- c) havane, noir

Les sujets unis et tachetés sont équivalents.

Collection

Toutes les variétés de cette race peuvent être incorporées.